



COMITÉ DÉPARTEMENTAL ISÈRE DE CYCLISME

RÈGLEMENT TROPHÉE DÉPARTEMENTAL DES JEUNES CYCLISTES 2026

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE

- 1.1. Catégories des écoles de cyclisme
- 1.2. Les participants
- 1.3. Calendrier des épreuves

2. LES ÉPREUVES

- 2.1. Épreuves d'adresse
- 2.2. Épreuves sur route
- 2.3. Épreuves de vitesse

3. TROPHÉE DÉPARTEMENTAL DES JEUNES CYCLISTES 2026

- 3.1. Développements et braquets
- 3.2. Équipement vestimentaire et sécurité
- 3.3. Organisation des différentes épreuves
- 3.4. Déroulement des épreuves
- 3.5. Résultats
- 3.6. Classements
- 3.7. Récompenses / remises des prix
- 3.8. Prestations
- 3.9. Sélection au TRJC
- 3.10. Diffusion du règlement

1. PRÉAMBULE

L'école de cyclisme a pour objectif la découverte et la pratique du cyclisme dans sa diversité. Le comité de l'Isère organise un Trophée Départemental des Jeunes Cyclistes avec à l'issue un classement individuel.

- 1.1. Catégories des écoles de cyclisme

Le TDJC est ouvert aux jeunes âgés de 7 à 14 ans dans l'année en cours.

- U9 (ex poussins) de 7 à 8 ans
- U11 (ex pupilles) de 9 à 10 ans
- U13 (ex benjamins) de 11 à 12 ans
- U15 (ex minimes) de 13 à 14 ans

- 1.2. Les participants

Les courses faisant partie du TDJC sont ouvertes à tous les coureurs ayant une licence FFC (même hors du département). Les coureurs possédant uniquement une licence à la journée ne pourront pas être intégrés dans le classement général du TDJC.

- 1.3. Calendrier des épreuves

DATE	LIEU	ORGANISATEUR
01/03/2026	Chavanoz	Charvieu Chavagneux IC
22/03/2026	GP Alpespace	U.C. Pontcharra
12/04/2026	St-Boyon	Charvieu Chavagneux IC
01/05/2026	Fontaine	A.S. Fontaine
03/05/2026	Voiron	U.C. Voiron
31/05/2026	Seyssinet	C2S
20/06/2026	Condrieu	V.C. Rhodanien
05/07/2026	Les Avenières	Charvieu Chavagneux IC

2. LES ÉPREUVES

- 2.1. Épreuves d'adresse

Ces épreuves se disputent sur un parcours où sont répartis divers obstacles afin de réaliser certains gestes techniques (passages sous obstacles, slaloms, ramassages d'objets, descentes de vélo...).

- 2.2. Épreuves sur route

Distance maximum :

- U9 : 5 km
- U11 : 10 km
- U13 : 15 km
- U15 : 30 km

- 2.3. Épreuves de vitesse

Cette épreuve consiste à réaliser un ou plusieurs sprints départ arrêté.

3. TROPHÉE DÉPARTEMENTAL DES JEUNES CYCLISTES 2026

- 3.1. Développements et braquets

Tableau récapitulatif des développements autorisés en école de cyclisme :

CATEGORIES	BRAQUET
U9	5,60 m
U11	5,60 m
U13	6,40 m
U15 garçons	7,01 m
U15 filles	libre

- 3.2. Équipement vestimentaire et sécurité

Le port du casque à coque rigide et des gants est obligatoire (à l'échauffement et en compétition).

Le coureur doit se présenter avec un vélo propre, en bon état, et répondant à la réglementation.

- 3.3. Organisation des différentes épreuves

Lors de chaque compétition, le club organisateur s'engage à proposer une manifestation conviviale et doit tout mettre en œuvre pour que les épreuves se déroulent dans de bonnes conditions.

L'organisateur déclarera préalablement l'épreuve auprès du comité Auvergne-Rhône-Alpes (délivrance de l'assurance responsabilité civile organisateur).

Les engagements se font par internet (cicle web). Ces derniers sont gratuits pour les épreuves écoles de cyclisme.

Ordre de départ : La position des coureurs sur la ligne départ se fera selon le choix de l'organisateur.

- 3.4. Déroulement des épreuves

Afin d'éviter toute irrégularité et toute contestation, la réglementation FFC en vigueur sera strictement appliquée. Pour rappel, un seul et unique vélo est autorisé par journée de course.

Les épreuves sont identiques pour les garçons et les filles d'une même catégorie et seront dirigées par un jury composé d'au moins deux arbitres officiels (ce jury pourra être complété par des arbitres stagiaires, jeunes ou clubs).

En cas d'entrave au règlement ou le constat d'un comportement incorrect (du coureur ou d'un proche), le jury des arbitres, sera seul juge et pourra appliquer une sanction allant jusqu'à la mise hors course et/ou une pénalité de points au classement individuel de la journée.

- 3.5. Résultats

La remise des prix de chaque épreuve sera organisée dans les meilleures conditions et dans un délai respectable afin que chacun puisse y participer.

A l'issu de chaque journée de compétition, un classement général individuel aux points sera établi en fonction du classement général individuel de la journée. Pour cela, **les résultats de l'épreuve devront être rapidement adressés par mail à comite.isere@gmail.com en format Excel.**

- 3.6. Classements

Un classement général individuel à l'année est établi pour les seuls coureurs, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme en Isère, suivant le barème de points ci-dessous :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	25	22	20	18	16	14	12	10	8	6	5	4	3	2	1	1

Tous les participants marquent ensuite un point.

Un coureur présent au départ, mais contraint à l'abandon, sera classé dernier et marquera les points du dernier.

Les coureurs bénéficient de 2 jokers. C'est-à-dire que seulement 6 courses compteront pour le classement général individuel final.

En cas d'égalité entre deux coureurs, la priorité sera donnée au coureur avec le plus grand nombre de victoires. Si les coureurs sont toujours à égalité, ils seront déclarés ex-æquo.

- 3.7. Remises des prix

Après chaque course, le coureur leader du classement général, par catégorie, du TDJC se verra attribuer un maillot distinctif aux couleurs de l'Isère. Ce coureur courra avec ce maillot tant qu'il restera en tête du classement général.

Une remise des prix aura lieu lors de la dernière épreuve du calendrier. Les 3 premières filles et les 3 premiers garçons du classement général individuel de chaque catégorie seront récompensés.

Une coupe et un lot seront remis aux coureurs récompensés en individuel. Le 1er de chaque catégorie conservera son maillot de leader Isère.

- 3.8. Prestations

L'ensemble des prestations (matériels et personnels : sécurité) est à charge du club organisateur. Ce dernier mettra également une personne, au minimum, à disposition des arbitres (inscriptions, compte-tour, édition des résultats, etc. ...).

- 3.9. Sélection au TRJC

Le TDJC est séparé de la sélection au TRJC. Il ne servira en aucun cas à établir la liste des qualifiés de l'Isère pour le TRJC. Le règlement de qualification au TRJC est consultable sur le site internet du comité Isère.

- 3.10. Diffusion du règlement

Le règlement sera publié sur le site du Comité Départemental afin de permettre à tous d'en prendre connaissance.

Règlement établi par la commission Jeune du Comité Départemental Isère de Cyclisme.
Pour toute information contacter comite.isere@gmail.com